

RÈGLEMENT du CHALLENGE MEDITERRANEE VOILE ENTREPRISE

SAISON 2016 / 2017

PRÉAMBULE - OBJECTIFS DU CHALLENGE

Le CHALLENGE MEDITERRANEE VOILE ENTREPRISE est organisé par le CDV13 en partenariat avec l'association SURF-ACE et la Section Voile des Ailes Sportives Airbus Helicopters en vue de désigner le champion de l'année. Il sera sélectif pour le CHAMPIONNAT DE FRANCE HABITABLE ENTREPRISE.

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le CHALLENGE est organisé par le CDV13, sous l'égide de la Fédération Française de Voile, avec le concours des clubs organisateurs des épreuves au programme :

Union Nautique de Marseille
Société Nautique Estaque Mourepiane
Cercle Nautique et Touristique du Lacydon
Société Nautique de Marseille
Yacht Club de la Pointe Rouge

ARTICLE 2 – PROGRAMME ET CALENDRIERS

5 épreuves sont inscrites au calendrier du CHALLENGE MEDITERRANEE VOILE ENTREPRISE.

22- 23 octobre	Trophée Dominique Semac	UNM
4 décembre	Challenge des clubs de l'Estaque - Manche N°1	SNEM
22 janvier	Challenge des clubs de l'Estaque - Manche N°2	SNEM
5 février	Challenge des clubs de l'Estaque - Manche N°3	SNEM
5 mars	Challenge des clubs de l'Estaque - Manche N°4	SNEM
1-2 avril	Massilia Cup	CNTL
14-17 avril	Semaine Nautique Internationale de Marseille	SNM
3-4 juin	TACITA Med Cup	YCPR

ARTICLE 3 – VOILIERS

Le challenge est ouvert à toutes classes de voiliers en règle avec les conditions d'inscription des régates au programme.

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS

Le club organisateur d'une épreuve doit fournir les classements généraux au CDV13 avec les éléments suivants :

- Le numéro de Voile (identifiant principal),
- Le nom de baptême du bateau (identifiant secondaire),
- Le nom du bateau pour la course,
- Le nom du propriétaire ou skipper,
- Le Club dans lequel le propriétaire ou skipper est inscrit.
- la composition de l'équipage

ARTICLE 5 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

6-1 Classements individuels

Pour qu'un équipage puisse cumuler les points de chaque épreuve à laquelle il participe, il faut que le propriétaire (ou copropriétaires), personne physique ou morale, soit le même pendant la durée de sa participation au CHALLENGE.

Le classement du CHALLENGE se fera en retenant les points obtenus sur les manches des épreuves au programme.

Il est autorisé de concourir avec un voilier différent ou dans une classe différente pour chaque épreuve.

6-2 Établissement des classements

Le CDV13 est en charge de l'établissement des classements du CHALLENGE.

Chaque participation à une course donne droit à un nombre de points attribué en fonction de la place du voilier au sein de sa série.

Les points attribués pour chaque manche sont modulés par le nombre de voiliers dans la série pour pouvoir établir un classement inter série équitable.

A partir de 4 manches courues par un ou plusieurs voiliers inscrits au challenge, seules les 3 meilleures manches de chaque équipage sont retenues.

A partir de 8 manches courues par un ou plusieurs voiliers inscrits au challenge, seules les 6 meilleures manches de chaque équipage sont retenues.

A partir de 12 manches courues par un ou plusieurs voiliers inscrits au challenge, seules les 9 meilleures manches de chaque équipage sont retenues.

A partir de 16 manches courues par un ou plusieurs voiliers inscrits au challenge, seules les 12 meilleures manches de chaque équipage sont retenues.

Et ainsi de suite en retirant une manche supplémentaire par tranche de 4 manches courues.

Il est de la responsabilité des clubs de faire parvenir au CDV13 le classement général de leur(s) épreuve(s) avec l'ensemble des renseignements prévus à l'article 4. Le CDV13 adressera les classements généraux provisoires, puis définitifs du CHALLENGE aux participants et à tous les clubs partenaires organisateurs des épreuves figurant aux calendriers de l'article 2 et les publiera sur son site.

ARTICLE 6 – ARBITRAGE DES EGALITES

À l'issue des épreuves du CHALLENGE, en cas d'égalité de points, la meilleure place sera déterminée en tenant compte de la meilleure manche en points.

ARTICLE 7 – QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE HABITABLE ENTREPRISE

L'équipage vainqueur du CHALLENGE sera invité à disputer le CHAMPIONNAT DE FRANCE HABITABLE ENTREPRISE 2017 au Havre.

ARTICLE 8 – REMISE DES PRIX

Les remises des prix seront assurées par l'YCPR lors de l'épreuve finale de la TACITA.

Annexe : calcul des points

Points bruts dans la série (PB) pour une manche :

$$PB = (NBI - R + 1) / NBI$$

Avec :

- NBI : nombre d'inscrits à l'épreuve dans la série du voilier considéré.
- R : rang du voilier pour une manche donnée dans sa série.

Facteur correctif intersérie :

$$FC = 0,9 * NBI / (NBI - NBI/5 + 1)$$

Avec :

- NBI : nombre d'inscrits à l'épreuve dans la série du voilier considéré.

Points nets dans la série (PN) pour une manche :

$$PN = PB * FC$$

Note 1 : le facteur correctif permet PN = 0,9 pour

R=1, NBI = 5	(PB = 1, FC = 0.9) => PN = 0.9
R=2, NBI = 10	(PB = 0.9, FC = 1.0) => PN = 0.9
R=3, NBI = 15	(PB = 0.866, FC = 1.038) => PN = 0.9
R=4, NBI = 20	(PB = 0.85, FC = 1.059) => PN = 0.9
etc.	